

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 12 mars 2015

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay , Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Madame Antoinette Graff, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Monsieur Philippe Brunot, Madame Claudine Lenet, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean-Michel Bon, Monsieur Jean-Marc Bourgetel, Monsieur Christophe Leloup, Madame Nathalie Vieillard, Madame Sandrine Renault.

Absents Excusés : Madame Olga Pecaud (procuration à monsieur Serge Bavard), Madame Michèle Baudoin (procuration à monsieur Gérard Leguay), Monsieur Philippe Michaud (procuration à Madame Nathalie Weill), Monsieur Christophe Louet (procuration à monsieur Christophe Leloup)

Madame Annick Niporte est élue secrétaire de séance

1- Comptes administratifs 2014 - Commune- Eau et assainissement- lotissement- centre d'hébergement

Monsieur Bavard présente les comptes administratifs 2014. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Ceux-ci s'établissent globalement comme suit :

Compte administratif 2014 – commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 13 voix pour, 4 voix contre (C.Leloup , S.Renault, N. Vieillard, C.Louet) et 1 abstention (P. Michaud) approuve le compte administratif 2014 du service principal dont les résultats s'établissent comme suit:

- section de fonctionnement : excédent de 471 572.71 €.
- section d'investissement : déficit de 486 435.50 €

soit un déficit global de clôture de 14 862.69 €.

Compte administratif 2014 – budget de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 17 voix pour et 1 abstention (P. Michaud), approuve le compte administratif 2014 du budget eau et assainissement dont les résultats s'établissent comme suit:

- section de fonctionnement : excédent 615 314.06 €
- section d'investissement : un excédent de 196 697.00 €

Soit un excédent global de clôture 812 011.06 €

Compte administratif 2014 – budget lotissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 17 voix pour et 1 abstention (P. Michaud) approuve le compte administratif 2014 du budget lotissement dont les résultats s'établissent comme suit:

- section de fonctionnement : un excédent de 15 529.89 €
- section d'investissement : un déficit de 83 130.92 €

Soit un déficit global de clôture de 67 601.03 €

Compte administratif 2014 – budget annexe « centre d'hébergement »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix pour, 4 voix contre (C.Leloup, S.Renault, N. Vieillard, C.Louet) et 2 abstentions (P. Michaud, D. Duchamp), approuve le compte administratif 2014 du budget centre d'hébergement dont les résultats s'établissent comme suit:

- section de fonctionnement : déficit de 8 430.80 €
- section d'investissement : excédent de 86 957.88 €

Soit un excédent global de clôture de 78 527.08 €

L'opposition observe une augmentation des dépenses de fonctionnement de 30% depuis 2008. Le maire rappelle que la commune subit les augmentations du coût de l'énergie et que les programmes d'investissement visent à isoler les bâtiments communaux pour en faire baisser les coûts de fonctionnement. La masse salariale augmente également naturellement par la prise d'échelons régulière des agents communaux.

2- Comptes de gestion 2014 Commune - Eau et assainissement- lotissement -centre d'hébergement

Le conseil municipal approuve à la majorité chacun des comptes de gestion ; par 17 voix pour et 1 abstention (P.Michaud) pour chacun des comptes.

3- Affectation des résultats 2014, Commune- Eau et assainissement- lotissement -centre d'hébergement

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2014, décide à la majorité par 14 voix pour, 4 voix contre (C.Leloup, S.Renault, N. Vieillard, C.Louet) et 1 abstention (P. Michaud) d'affecter les résultats comme suit :

BUDGETS	Commune	Eau et Assainissement	lotissement	Centre d'hébergement
RESULTATS DE CLOTURE				
investissement de l'exercice 2014	-486 435.40 €	196 697.00 €	-83 130.92 €	86 957.88 €
fonctionnement de l'exercice 2014	471 572.71 €	615 314.06 €	15 529.89 €	-8430.80 €
total	14 862.69 €	812 011.06 €	- 67 601.03 €	78 527.08 €
affectation en recettes de fonctionnement ligne 002		567 011 €	15 529 €	
Affectation en dépenses de fonctionnement ligne 002				8 431 €
affectation en dépenses investissement, ligne 001	486 436 €		83 131€	
affectation en recettes investissement, au compte 1068	471 572 €	48 303€		
affectation en recettes investissement, ligne 001		196 697€		86 957€

4- Bilan 2014 des acquisitions et cessions

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières décidées au cours de l'année écoulée. Ce bilan, adopté à l'unanimité, prend la forme d'une délibération .

Désignation de l'immeuble Cession par la commune	Références cadastrales	Prix	ACQUEREURS
PARCELLE 16 VOIE DU MARCHÉ	AP N°268	ECHANGE	Monsieur et Madame Patoiseau
LES CRAIS	AO N°583	0 €	Mr et Mme Jessen
RUE DU 8 MAI	AR N°245	ECHANGE	Mr et Mme Noirot
LE BOURG	AR N°240	ECHANGE	Mr et Mme Philippe
LE BOURG	AR N°241		
RUE DU 8 MAI	AR N°243		
RUE DU 8 MAI	AR N°250		
RUE DU CHAMP DE MARS	AK N° 451		
Désignation de l'immeuble Acquisition par la commune	Références cadastrales	Prix	VENDEURS
PARCELLE 16 VOIE DU MARCHÉ	AP N°270	ECHANGE	Monsieur et Madame Patoiseau
RUE DU 8 MAI	AR N°247	ECHANGE	Mr et Mme Noirot
RUE DU 8 MAI	AR N° 248	ECHANGE	Mr et Mme Philippe

5- Vote des 4 taxes directes locales

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les taux suivants

- Taxe d'habitation : 15.48 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.29 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.69 %
- Cotisation foncière des entreprises : 17.34 %
-

6- Budgets primitifs 2015 – Commune - Eau et assainissement- lotissement- Centre d'hébergement

Le maire annonce les différents dépenses et recettes des budgets, aucune modification n'est intervenue depuis la commission des finances ; les principales informations résident dans le fait que le budget eau et assainissement alimente de façon exceptionnelle le budget général à hauteur de 150 000 €, et le budget centre d'hébergement bénéficie d'une subvention d'exploitation de 23 250 € et d'une subvention d'équipement de 100 000 € pour la construction du second bâtiment pour personnes à mobilité réduite.

Les principaux investissements concernent la réhabilitation de la maison Réquichot en nouvelle bibliothèque, et la première tranche de la réhabilitation du foyer, la rénovation de voirie, la rénovation du réseau d'eau potable de la rue des champs, ainsi que la construction du centre d'hébergement pour personnes à mobilité réduites.

Ainsi les budgets 2015 sont votés comme suit :

Le budget primitif 2015 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 2 773 187 €, Section d'investissement : 2 910 786 € et est adopté par 14 voix pour, 4 voix contre (C.Leloup, S.Renault, N. Vieillard, C.Louet) et 1 abstention (P. Michaud).

Le budget primitif 2015 du service eau et assainissement :

Section de fonctionnement recettes : 780 933 €, Section de fonctionnement dépenses : 547 989 €

Section d'investissement recettes: 699 087 €, Section d'investissement dépenses: 699 087 €

Ce budget est adopté par 14 voix pour, 4 voix contre (C.Leloup, S.Renault, N. Vieillard, C.Louet) et 1 abstention (P. Michaud).

Le budget primitif 2015 du lotissement :

Section de fonctionnement dépenses : 152 544 €, Section de fonctionnement recettes : 159 285 €

Section d'investissement en recettes et en dépenses: 202 051 €

Ce budget est adopté par 18 voix pour et 1 abstention (P. Michaud)

Le budget primitif 2015 du service centre d'hébergement :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes 45 297 €,

Section d'investissement en dépenses : 769 599 €, Section d'investissement en recettes: 803 707 €

Ce budget est adopté par 13 voix pour, 4 voix contre (C.Leloup, S.Renault, N. Vieillard, C.Louet) et 2 abstentions (P. Michaud, D. Duchamp)

L'opposition regrette le manque de recettes de fonctionnement de ce budget.

7- Budget eau et assainissement : versement au budget principal

Après avoir approuvé le budget primitifs tels qu'ils ont été présentés précédemment, le conseil décide de verser la somme de 150 000 € du budget annexe eau et assainissement au budget principal de la commune. Le maire rappelle que cette disposition exceptionnelle et dérogatoire ne peut être réalisées qu'en remplissant 3 conditions cumulatives, d'une part l'excédent dégagé au sein du SPIC doit être exceptionnel et ne doit pas venir d'une fixation de prix trop élevée; d'autre part le reversement n'est possible qu'après couverture du besoin de financement de la section d'investissement; et enfin le reversement n'est possible que si le cumul des excédents n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation à court terme. Cette délibération est approuvée par 14 voix pour, 4 voix contre (C.Leloup, S.Renault, N. Vieillard, C.Louet) et 1 abstention (P. Michaud).

8- Subvention d'exploitation et subvention d'équipement au budget annexe centre d'hébergement

Afin d'équilibrer le budget annexe centre d'hébergement, le conseil municipal décide de verser une subvention d'exploitation de 23 250 € et une subvention d'Équipement de 100 000 € (construction du nouveau bâtiment PMR) du budget principal de la commune à ce budget annexe. Ceci, en application de l'alinéa 2 de l'article L 2224-2 du CGCT qui permet à la collectivité de prendre en charge des dépenses du Service public industriel et commercial dans son budget général, si le fonctionnement de ce service exige la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Cette délibération est approuvée par 14 voix pour, 4 voix contre (C.Leloup, S.Renault, N. Vieillard, C.Louet) et 1 abstention (D.DUCHAMP)

9- Cessions de terrains- actualisation des délibérations

Le conseil municipal a approuvé lors de précédents conseils la cession de terrains sur la zone artisanale à la société Agrimat et sur la zone commerciale au crédit mutuel. Afin de prendre en compte le régime de la TVA sur la cession de terrain, il convient de préciser que le prix au m² est de 5 € HT soit 6 € TTC - TVA sur marge incluse. Le conseil approuve à l'unanimité la modification de ces 2 délibérations.

10- Demande de subvention Travaux de réseaux rue des Champs

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à solliciter l'agence de l'eau à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable pour la réfection du réseau d'eau potable de la Rue des champs. L'estimatif de ces travaux est de 255 000 € HT.

Informations diverses et questions des conseillers

Les conseillers municipaux sont informés que le planning du bureau de vote sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

La séance est levée à 22h20

La secrétaire de séance

Annick Nipote



Le Maire

Gérard Leguay